



15 juin 2018

Prise en charge renforcée pour les personnes en arrêt cardio-respiratoire en Valais

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) adopte un concept cantonal prévoyant plusieurs mesures visant à améliorer le taux de survie après un arrêt cardio-respiratoire (ACR). La mise en place d'un système de géolocalisation permettra notamment de raccourcir le délai d'intervention auprès de la personne victime d'un arrêt cardiaque. L'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) est chargée de mettre en œuvre les mesures décidées. Parallèlement, plusieurs acteurs cantonaux ont créé une association appelée *cœur wallis* afin de promouvoir la prise en charge rapide des ACR.

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le temps est l'ennemi numéro un. Tout doit être mis en œuvre pour assurer rapidement le massage cardiaque, le premier choc électrique par un défibrillateur cardiaque automatique (AED) puis la médicalisation. Selon les estimations, chaque minute de fibrillation ventriculaire avant une défibrillation diminue de 10% les chances de survie du patient.

Afin d'améliorer le taux de survie après un ACR, le DSSC a adopté un concept élaboré par des représentants de l'OCVS, du Service de la santé publique et des médecins. Pour raccourcir le délai entre la réception de l'alarme par l'intervenant et son arrivée auprès du patient, le concept prévoit la mise en place d'un système de géolocalisation. Cette solution technique permettra de mettre en réseau les intervenants bénévoles (Public Responder) et de contacter celui se trouvant le plus près de la personne à secourir. Des intervenants supplémentaires seront par ailleurs formés pour garantir une couverture géographique suffisante du canton. Le concept prévoit également l'achat d'AED supplémentaires afin que les intervenants puissent accéder rapidement et en tout temps à ce matériel indispensable à la prise en charge d'une personne en ACR.

L'OCVS se chargera de la réalisation opérationnelle des mesures prévues par le concept, à savoir la définition, la coordination et l'encadrement des missions liées à la prise en charge des ACR. Les campagnes nécessaires au recrutement des intervenants au sein de la population et des professionnels de la santé seront également menées par l'OCVS, en collaboration avec le Service de la santé publique. Le mandat de prestations de l'OCVS a été complété en conséquence.

La mise en œuvre de ce concept sera également portée par l'association *cœur wallis* créée en mars 2018. Celle-ci a pour mission de promouvoir la prise en charge rapide des ACR en Valais, principalement en levant des fonds pour l'acquisition du matériel nécessaire (surtout des AED). *cœur wallis* assurera encore la promotion du réseau de Public Responder mis sur pied par l'OCVS.

Le rapport complet est accessible sur la page :

<https://www.vs.ch/fr/web/spp/urgences-et-secours>

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, 079 248 07 80

Dr Jean-Marc Bellagamba, directeur de l'OCVS, 027 603 62 60

